

COMMUNE DE JUNAS



Année
2019

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public - Assainissement Collectif

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1) Organisation administrative du service.....	6
1.2) Conditions d'exploitation du service	6
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	6
1.4) Patrimoine du service.....	7
1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0).....	7
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	7
1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement	8
1.8) Volumes facturés	8
1.8.1) Eaux claires parasites	9
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte	10
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.10.1) Traitement des effluents.....	10
1.10.2) Prescriptions de rejet et performances	11
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)	12
1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement	13
1.10.5) Consommation électrique du traitement	13
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	15
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif	15
2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte	15
2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif	15
Le prix a augmenté du fait de l'actualisation de la part délégataire.	15
2.2.3) Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (D204.0)	16
2.4) Recettes d'exploitation	17
2.4.1) Recettes de la collectivité	17
2.4.2) Recettes de l'exploitant	17
2.4.3) Recettes de l'agence de l'eau	17
3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	19
3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)	20
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	20
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	20
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	20
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	20
3.7) Interventions du délégataire	21
3.7.1) Interventions désobstruction réseaux.....	21
3.7.2) Interventions sur équipement (STEP et PR).....	21
3.7.3) Curage préventif du réseau	21
3.7.4) Inspection caméra des réseaux.....	21

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	23
4.2) État de la dette.....	23
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice	23
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	23
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	25

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK : Azote Kjeldhal

NGL : Azote global

Pt : Phosphore total

TMS : tonne de matière sèche

SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Indicateurs applicables en assainissement collectif

à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'assainissement collectif est composé de la Commune de JUNAS.

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations,
- Postes de relèvement,
- Station d'épuration, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions de réseau, etc.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations (tronçons de plus de 6m) et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat ;

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet **01 Janvier 2010**. La durée du contrat est de **11 ans**. Il prend fin le **31/12/2021**. La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'assainissement qui a été approuvé par la Collectivité par délibération.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	

Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
Renouvellement	Des branchements isolés	X	
	Des branchements		X
	Des tampons (hors programme de voirie)	X	
	Des clôtures	X	
	Des collecteurs > 6m		X
	Des collecteurs < 6m	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	De la station d'épuration		X
	Des canalisations au-delà de 6m y compris accessoires		X
Prestations particulières	Curages préventifs (20 % par an)	X	
	Curage curatif	X	
	Traitement des boues	X	

1.4) Patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Collecte des eaux usées	5 420 ml de canalisations
Relèvement des eaux usées	1 poste de relèvement et de refoulement
Epuration des eaux usées	1 station d'épuration d'une capacité de 800 EH. Remplacé en décembre 2019 par une station d'épuration de 1 200 EH.
Branchements	264 branchements raccordés

1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert en 2019, environ **700 habitants**.

Le nombre d'habitant raccordé est évalué sur la base de la population globale du recensement de 2011 de 1086 habitants ramenés à l'abonné AEP de 410, soit un ratio de 2,65 habitants par abonné.

1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

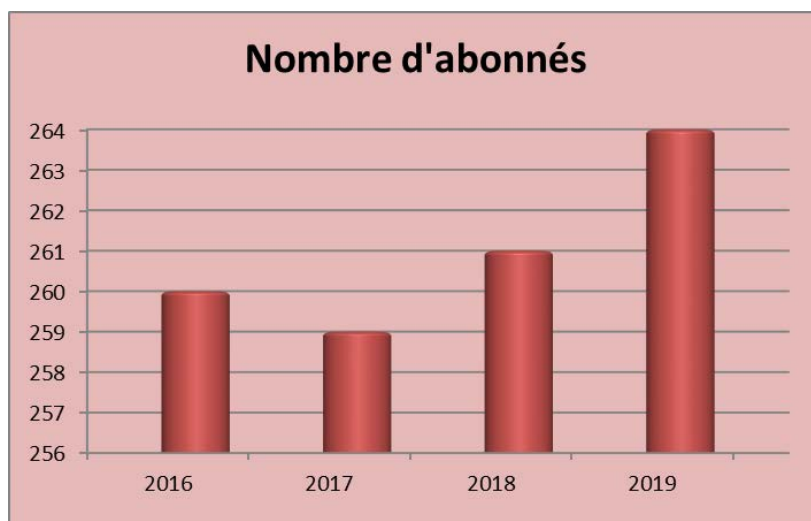
Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement

Abonnements	2018	2019	Variation N/ N+1 en %
Nombre d'abonnements domestiques	261	264	1,1
Nombre d'abonnements non domestiques	0	0	

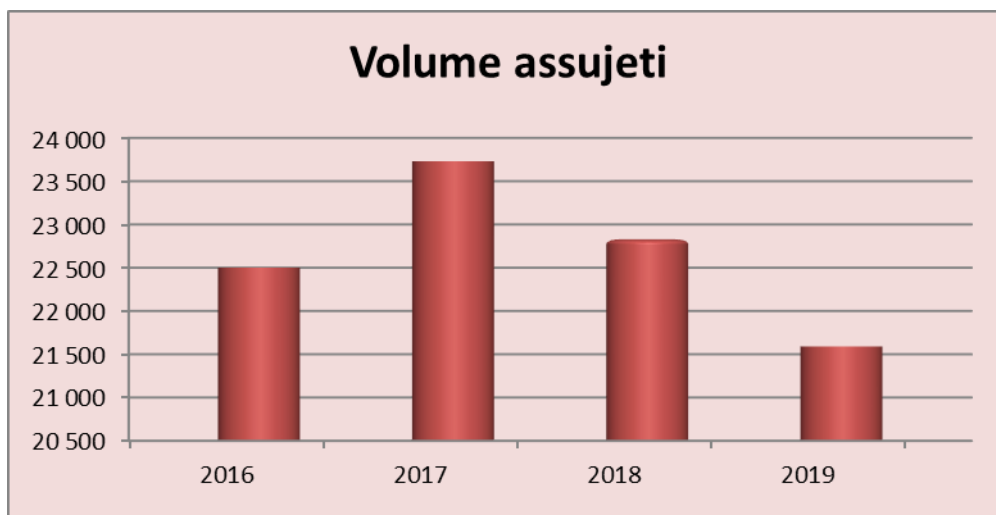
Une légère augmentation, sachant qu'une fin d'année la nouvelle station d'épuration a été mis en service pour une capacité de 1200 EH, ce qui permet d'ouvrir à l'urbanisme et d'accorder des permis.

	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés assainissement collectif dont	260	259	261	264	1,1 %

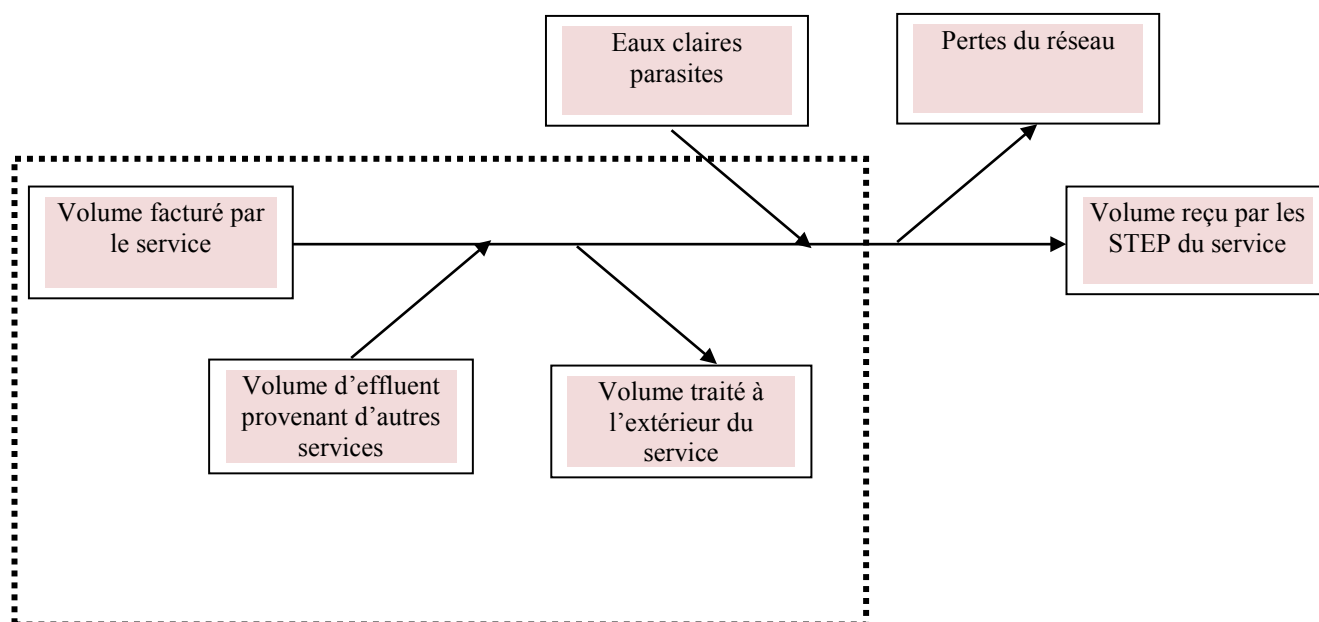
**1.8) Volumes facturés**

Volumes facturés [m³]	2016	2017	2018	2019	Variation en % N/N-1
Aux abonnés domestiques	22 502	23 730	22 828	21 591	-5,4 %

On a une baisse malgré le gain de 3 abonnés. On a toujours la tendance nationale de baisse des consommations.



Origine des eaux



1.8.1) Eaux claires parasites

Sur 2019, une mesure de débit a permis de quantifier les volumes traités sur la station.

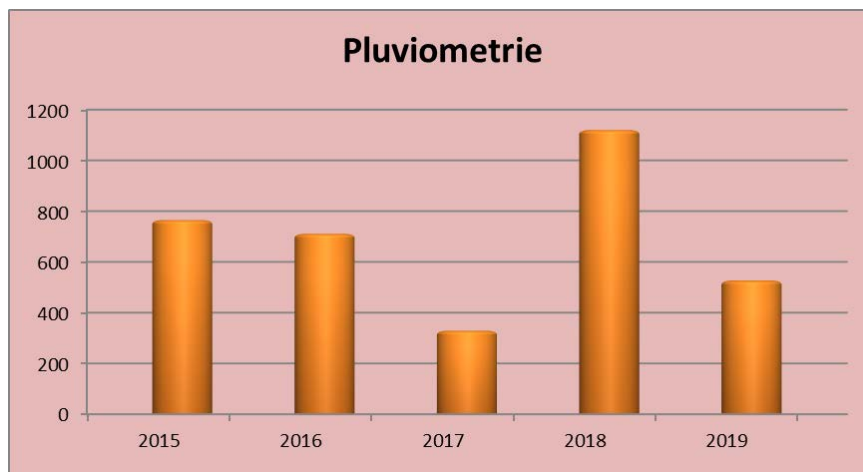
Ainsi le volume traité a été de 25 470 m³ au lieu de 38 864 m³ en 2018, soit une forte baisse et une valeur proche du volume assujetti.

Cette forte baisse est liée en grande partie à la forte baisse de la pluviométrie.

La pluviométrie a augmenté en 2019, soit une hausse prévisible des volumes d'eaux parasites.

Pluviométrie

	2015	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Pluviométrie en mm	765	711	329	1120	527	-53 %



1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

		Linéaire [ml] 2018	Linéaire [ml] 2019	Variation en %
TOTAL	Réseau séparatif	5 420	5 420	0
	Réseau unitaire	0	0	

1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.10.1) Traitement des effluents

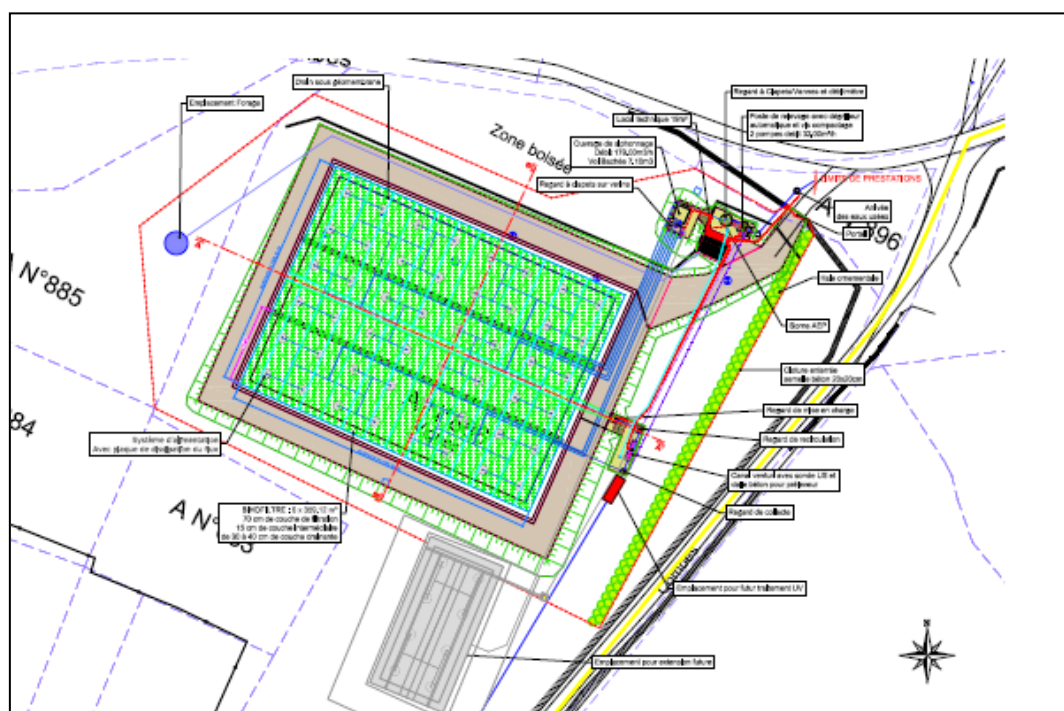
Caractéristique de L'ancienne station

Désignation	
Lieu implantation	Junas
Capacité nominale	800 Equivalent Habitants
Procédé	Lit Bactérien moyenne charge
Date mise en service	1985
Charge nominale hydraulique	120 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	48 Kg/j
Niveau de rejet	E
Filière boues	Lits de séchage
Milieu récepteur	Ruisseau de Gamentieille



Caractéristiques nouvelle station

Désignation	
Lieu implantation	Junas
Capacité nominale	1433 Equivalent Habitants
Procédé	Lits plantés de roseaux
Date mise en service	2019
Charge nominale hydraulique	280 m3/j
Charge nominale en DBO5	86 Kg/j
Niveau de rejet	E
Filière boues	Stockage sur lits
Milieu récepteur	Ruisseau de Gamentieille

**1.10.2) Prescriptions de rejet et performances**

Déclaration de rejet du 30/09/1985, portant autorisation de la station d'épuration de Junas avec rejet des effluents dans le milieu récepteur le ruisseau de Gamentieille.

Le niveau de rejet de l'ancienne station à respecter est le niveau E soit les valeurs ci-après.

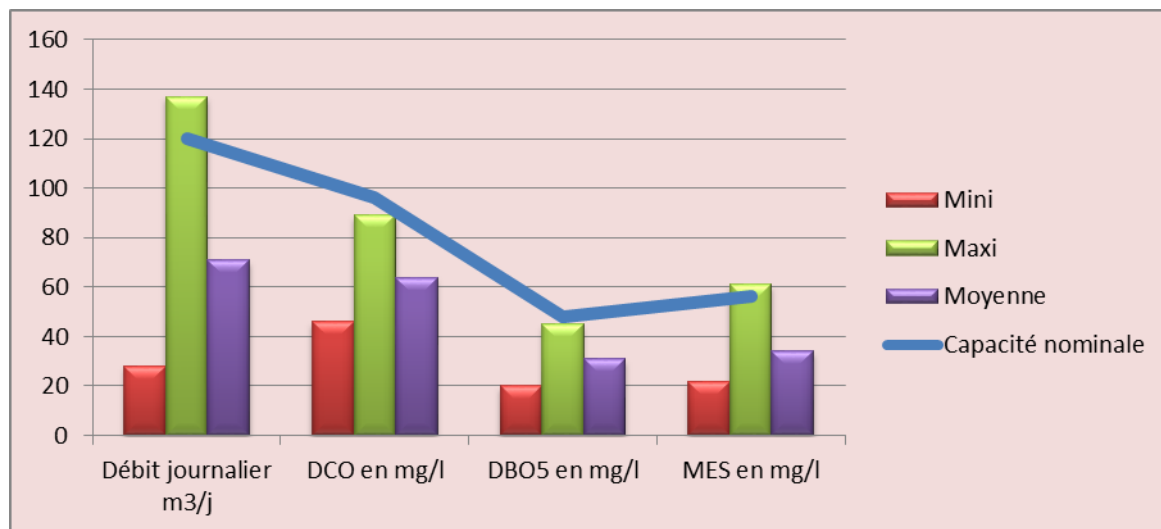
Paramètre	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement minimum
DBO5	30	60%
DCO	90	60%
MES		50%

Le niveau de rejet à respecter sur la nouvelle station est le suivant :

Paramètre	Concentration	unité	Paramètre	Ou rendement
MES	30	mg/l	MES	90,00%
DCO	90	mg/l	DCO	80,00%
DBO5	20	mg/l	DBO5	90,00%
NTK	30	mg/l	NTK	70,00%

Charges reçues (basé sur 4 bilans)

	Capacité nominale	Mini	Maxi	Moyenne	% moyenne / nominale
Débit journalier m3/j	120	28	137	71	59 %
DCO en Kg/j	96	46	89	64	67 %
DBO5 en Kg/j	48	20	45	31	65 %
MES en Kg/j	56	22	61	34	61 %
NTK en Kg/j	12				
P en Kg/j	3				



En moyenne, la STEP de Junas reçoit autour de 60 % de la charge nominale. Le problème vient de l'obsolescence des ouvrages et du type de traitement qui ne permet plus d'assurer un traitement satisfaisant et encore moins admettre des charges supplémentaires.

La nouvelle station vient d'être mise en service fin 2019.

1.10.3 Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

	2018	2019	Variation en %
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	11,93	10,6	-11,1%
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche	5,67	0	

En 2019, les boues n'ont pas été évacuées car stockées sur les lits de séchage.

1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement

Les sous-produits évacués sont :

Nature	Unité	2017	2018	2019	Variation N/N-1 en %
Refus dégrillage	Kg	0	0	10	

Les produits de dégrillage proviennent de la nouvelle station. Ils sont évacués en décharge.

1.10.5) Consommation électrique du traitement

Consommation électrique en KWh			
Site	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
STEP Junas	11 211	1 771	-84 %

La consommation globale d'énergie électrique est de **1 771 kWh** soit une très forte baisse.

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

	1 ^{er} Jan 2019	1 ^{er} Jan 2020
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0.1500	0.1500

2.2.2) Évolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} Jan 2019	1 ^{er} Jan 2020	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	48,96	49,58	1,2
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0.4514	0.4572	1,2
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	35,47	35,47	0
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,6000	0,6000	0
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.1550	0.1500	0
	TVA	10 %	10 %	0

Le prix a augmenté du fait de l'actualisation de la part délégataire.

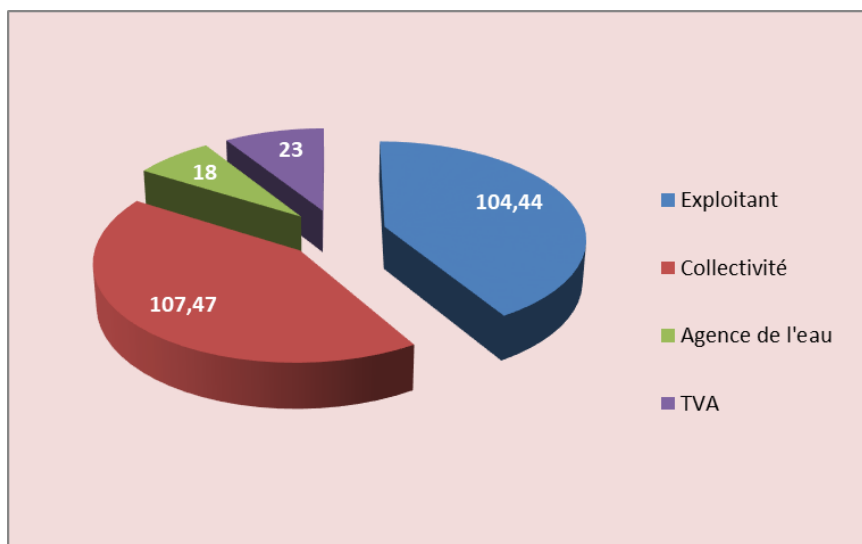
2.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m³)

	1 ^{er} Jan 2019	1 ^{er} Jan 2020	Variation en %
Exploitant	103,13	104,44	1,2
Collectivité	107,47	107,47	0
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00	18,00	0
TVA	22,87	23,00	0,57
Total [€ TTC]	251,47	252,91	0,57

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,1076 €/m³**

Répartition recettes



Évolution tarifaire d'une facture type pour une consommation de 120 m3/an

	2017	2018	2019	2020
Part collectivité	107,47	107,47	107,47	107,47
Abon.Collectivité	35,47	35,47	35,47	35,47
Conso.Collectivité	72,00	72,00	72,00	72,00
Part SAUR	98,64	99,85	103,13	104,44
Abon.SAUR	46,82	47,40	48,96	49,58
Conso.SAUR	51,82	52,45	54,17	54,86
AE Modernisation réseaux	18,60	18,60	18,00	18,00
TVA	22,47	22,60	22,87	23,00
Total TTC	247,18	248,52	251,47	252,91
Prix au m3	2,060	2,071	2,095	2,107



2.4) Recettes d'exploitation

2.4.1) Recettes de la collectivité

	2017	2018	2019	Variation en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	22 000 €	22 000 €	21 000 €	-4,5

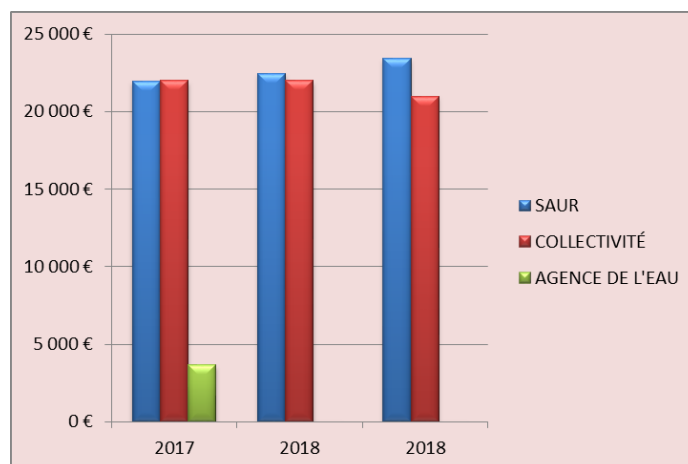
2.4.2) Recettes de l'exploitant

	2017	2018	2019	Variation en %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	21 982 €	22 463 €	23 420 €	4,2

Les recettes ont augmenté.

2.4.3) Recettes de l'agence de l'eau

	2017	2018	2019	Variation en %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	3 678 €	0 €	0 €	



3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Nouveau mode de calcul introduit par l'arrêté du 02 Décembre 2013 et applicable à partir de l'exercice 2013.

			Nombre de points	Points obtenus
VP.250	A	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
VP.251	A	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
VP.252 à 254	B	Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions sur matériaux et diamètre sur au moins la moitié des réseaux Procédure de mise à jour du plan est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire	10	10
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 60 à 69,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 70 à 79,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 80 à 89,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 90 à 94,5 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 95 %	1	1
VP.255	B	Inventaire réseaux avec date et période de pose pour chaque tronçon		
	B	Connaissance pour au moins 50 %	0	0
		Connaissance pour entre 50 % et 59,9 %	10	0
		Connaissance pour entre 60 % et 69,9 %	11	0
		Connaissance pour entre 70 % et 79,9 %	12	0
		Connaissance pour entre 80 % et 89,9 %	13	0
		Connaissance pour entre 90 % et 94,9 %	14	0
		Connaissance pour au moins 95 %	15	15
VP.256	C	Information géographique sur altimétrie, la moitié du linéaire étant renseigné	10	0
VP.256	C	Information sur altimétrie par tranche de 10 % à partir de 50 % de réseau renseigné et jusqu'à 90 %	5	0
VP.	C	Localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs,)	10	10
	C	Existence et mis à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants (TTT, réseaux)	10	10
	C	Inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de collecte (entre deux regards)	10	10
	C	Inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10
	C	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0
	C	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans	10	0
		TOTAL	120	85

3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1 (%)
Nombre d'habitants estimé	1 055	1 060	1 070	1 113	4,0 %
Nombre d'abonnés eau potable	438	440	444	462	4,0 %
Nombre d'abonnés assainissement collectif	260	259	261	264	1,1 %
Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)	689	686	691	700	1,3 %
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	59,10	58,86	58,78	57,14	-2,8 %

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration ne répond pas aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

	2017	2018	2019
Taux de conformité bilans en %	25	0	0

La vétusté des ouvrages et la nature du traitement ne permet pas d'être conforme sur l'ensemble des paramètres.

La nouvelle station d'épuration a été mise en service en décembre 2019.

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Filière : compostage dans site autorisé et agréé,

- conformité de la filière : oui –compostage
- tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : 0

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs ci-avant suivant le décret du 2 Mai 2007:

Thème	Numéro	Indicateur	2019	Unité	Degré fiabilité
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents	O	O/N	A
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	N	O/N	A
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%	A

A Très fiable - B Fiable - C Peu Fiable

3.7) Interventions du délégataire

3.7.1) Interventions désobstruction réseaux

	2018	2019	Variation en % N/N-1
Total intervention	7	1	86

3.7.2) Interventions sur équipement (STEP et PR)

	2018	2019	Variation en %
Total interventions	4	5	20

3.7.3) Curage préventif du réseau

	2018	2019	Variation en %
Linéaire de réseaux en ml	1205	895	-25,7

3.7.4) Inspection caméra des réseaux

	2018	2019	Variation en %
Linéaire de réseaux en ml	117	0	

Contractuellement le délégataire doit 430 ml d'inspection caméra chaque année pour permettre la recherche des eaux parasites. A voir pour le reporter sur un autre poste.

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux TTC	Subventions accordées
Réalisation de la STEP en cours et Réseau de transport des eaux usées nouvelle station d'épuration	295 164,24 €	283 561 €

4.2) État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	145 470,12 €	611 305,21 €
Annuité de remboursement de la dette en cours d'exercice	13 499,40 €	28 364,16 €
Dont en intérêts	3 869,74 €	8 865,69 €
Dont en capital	9629,66 €	19 498,47 €

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice

	2018	2019
Montant des amortissements	13 851 €	13 851 €

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel TTC
Extension réseau chemin des chênes Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement qui feront suite au diagnostic des réseaux EU actuellement en cours sur la commune	17 333€ Montant non estimé à ce jour

4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
Néant

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2018	2019
Montant des abandons de créance	0 €	0 €
Versement à un fonds de solidarité	0 €	0 €

6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

	1er Jan 2019	1er Jan 2020
Part de l'exploitant		
du service d'eau potable	121,41	124,07
de l'assainissement collectif	103,13	104,44
Part de la collectivité		
pour le service d'eau potable	134,23	134,23
pour l'assainissement collectif	107,47	107,47
Agence de l'eau		
Redevance de pollution domestique	32,40	32,40
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00	18,00
Autre tiers		
pour le service d'eau potable	13,80	14,40
pour l'assainissement collectif	0	0
TVA		
pour le service d'eau potable*	16,60	16,77
pour l'assainissement collectif	22,87	23,00
Total TTC		
pour le service d'eau potable*	318,44	321,87
pour l'assainissement collectif	251,47	252,92
Total TTC global	569,91	574,79
Prix au m3 pour 120 m3 € TTC	4,749	4,7899